

Le Fonds de croissance du Canada annonce un partenariat pouvant atteindre 2 milliards de dollars pour le captage et le stockage de carbone avec Strathcona Resources

CALGARY, AB, le 10 juill. 2024 - Le Fonds de croissance du Canada inc. (le « FCC ») est heureux d'annoncer un partenariat stratégique (le « partenariat ») avec Strathcona Resources Ltd. (« Strathcona ») (TSX : SCR), pour construire des projets de captage et de stockage de carbone (« CSC ») sur les installations de drainage par gravité des sables bitumineux au moyen de vapeur (« DGMV ») de Strathcona en Saskatchewan et en Alberta. Dans le cadre du partenariat, Strathcona tentera de capter et de stocker de façon permanente jusqu'à deux millions de tonnes de dioxyde de carbone (« CO₂ ») par année, et le FCC et Strathcona chacun investiront jusqu'à 1,0 milliard de dollars en financement de projets de CSC.

Strathcona est le cinquième plus grand producteur de pétrole au Canada, avec des émissions liées à la production (émissions de type 1 et 2) d'environ 3 millions de tonnes de CO₂ par année provenant de sept grandes installations de sables bitumineux. Aux termes du partenariat, le FCC et Strathcona financeront chacun 50 % des coûts en capital nécessaires à la construction des projets de CSC sur les installations de sables bitumineux de Strathcona. Le FCC s'engagera initialement à investir jusqu'à 500 millions de dollars en financement de projets, avec la possibilité de porter son engagement jusqu'à 1,0 milliard de dollars. Strathcona construira, possédera et exploitera tous les projets de CSC et recevra tous les crédits d'impôt sur les investissements. Le FCC obtiendra un rendement cible au fil du temps grâce aux flux de trésorerie annuels générés par chaque projet de CSC, basé sur les volumes réellement capturés, les coûts d'exploitation réels et un prix de carbone fixe garanti par Strathcona. Le prix fixe par tonne pour chaque projet de CSC sera déterminé au moment de la décision d'investissement finale (la « DIF »).

Le partenariat représente une approche unique en son genre en matière de partage des risques liés au CSC puisque l'émetteur retient le risque du prix de carbone et le FCC partage les risques liés aux coûts du projet et à l'efficacité du captage de CO₂. Le partenariat devrait améliorer la compétitivité à long terme d'une des industries canadiennes les plus intensives en émissions de CO₂ en faisant progresser des projets de CSC à grande échelle au fil du temps et en démontrant les résultats de la décarbonation d'une manière prudente sur le plan financier.

« Ce partenariat est une percée dans le cheminement du Canada vers la décarbonation du secteur pétrolier et gazier », a déclaré Patrick Charbonneau, président et chef de la direction de Gestion d'actifs Fonds de croissance du Canada. « Aux côtés du FCC, Strathcona a l'intention de faire progresser les premiers projets de CSC de grande échelle du Canada dans le secteur du sable bitumineux. Compte tenu de l'importance économique et environnementale du secteur pétrolier et gazier, qui représente 9 % du PIB nominal du Canada et 31 % de ses émissions, le leadership de Strathcona est essentiel et mérite d'être célébré. »

« Strathcona est fière d'être à l'avant-garde du secteur pétrolier et gazier canadien vers la réduction de notre intensité en carbone, de manière prudente et rentable », a ajouté Adam Waterous, président exécutif

du conseil d'administration de Strathcona. « Nous espérons que ce partenariat novateur avec le FCC servira de modèle à d'autres producteurs et qu'il indiquera à l'industrie pétrolière et gazière mondiale que le Canada possède non seulement l'une des ressources pétrolières les plus importantes et les plus rentables au monde, mais aussi bientôt grâce aux projets de CSC, en voie de devenir la moins intensive en carbone. »

Les installations de sables bitumineux de Strathcona à Lloydminster et à Cold Lake sont situées à proximité de réservoirs de stockage de CO₂ appropriés, ce qui permet d'injecter le CO₂ directement sur place. Au cours des trois dernières années, Strathcona a réalisé d'importants progrès pour arriver à une DIF de son premier projet de CSC. En 2024, le gouvernement de la Saskatchewan a accordé à Strathcona des droits d'injection de CO₂ dans des aquifères salines, faisant de Strathcona le premier producteur de sables bitumineux au Canada à avoir l'autorisation de capturer et de stocker du CO₂ de façon permanente. Le partenariat permettra à Strathcona d'amorcer des travaux d'ingénierie détaillés, avec une date de DIF ciblée au milieu de 2025, pour son premier projet commercial de CSC, lequel devrait être réalisé en Saskatchewan. Strathcona est en discussion avec la province de l'Alberta concernant une approbation pour l'espace de stockage dédié sous ses propriétés de Cold Lake.

Conformément à son mandat, le FCC s'efforce de permettre des réductions d'émissions substantielles et rentables et de soutenir l'exploitation à l'échelle commerciale de technologies essentielles à la décarbonation des industries canadiennes difficiles à décarboner. Étant donné que les institutions financières ne sont généralement pas encore à l'aise de souscrire des risques propres à un projet de CSC, le FCC permet d'investir dans un secteur important qui n'est pas encore bien desservi par les prêteurs commerciaux.

Une DIF positive pour Lloydminster, Cold Lake ou tout autre projet de CSC demeure assujettie à une entente entre les parties sur les conditions d'investissement finales et d'autres conditions habituelles, telles qu'une diligence raisonnable satisfaisante, l'obtention de permis et les approbations réglementaires.

Faits saillants de la transaction :

- Financement initial de 500 millions de dollars du FCC pour construire une infrastructure de CSC sur les actifs de DGMV de Strathcona.
- Les projets de CSC seront financés à 50 % par le FCC et à 50 % par Strathcona.
- Strathcona construira, possédera et exploitera tous les projets de CSC et recevra tous les crédits d'impôt à l'investissement.
- La part des coûts d'immobilisations de Strathcona devrait être principalement financée par le crédit d'impôt à l'investissement fédéral pour CSC et d'autres subventions.
- Le premier projet de CSC a une date de DIF ciblée au milieu de 2025 et devrait se trouver en Saskatchewan.
- Le FCC obtiendra un rendement cible au fil du temps grâce aux flux de trésorerie annuels générés par chaque projet de CSC, basé sur les volumes réellement capturés, les coûts d'exploitation réels et au prix de carbone fixe garanti par Strathcona.
- Le FCC a une période de remboursement cible de 10 ans pour chaque projet de CSC. Le délai de remboursement réel dépendra de la performance réelle des projets.
- Le FCC détient des droits d'information et de vérification liés au partenariat et aura des droits de surveillance sur la construction et l'exploitation des projets de CSC.

À propos du FCC

Le FCC est un fonds public de 15 milliards de dollars, sans lien de dépendance avec le gouvernement, qui aide à attirer des capitaux privés pour bâtir l'économie verte du Canada. Pour ce faire, il utilise des instruments d'investissement qui absorbent certains risques en vue d'encourager les placements privés dans des projets, des technologies, des entreprises et des chaînes d'approvisionnement sobres en carbone.

Le FCC fera des investissements stratégiques pour aider le Canada à atteindre les objectifs nationaux suivants en matière de politiques économiques et climatiques :

- a) réduire les émissions et atteindre les cibles climatiques du Canada;
- b) accélérer le déploiement de technologies clés, comme l'hydrogène à faible teneur en carbone, ainsi que le captage, l'utilisation et le stockage du carbone;
- c) faire prendre de l'expansion aux entreprises qui créeront des emplois et stimuleront la productivité et la croissance propre dans les secteurs nouveaux et traditionnels de la base industrielle canadienne;
- d) favoriser le maintien de la propriété intellectuelle au pays;
- e) tirer parti de la richesse en ressources naturelles du Canada et renforcer les chaînes d'approvisionnement essentielles pour assurer le bien-être économique et environnemental futur du Canada.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le mandat du FCC, ses objectifs stratégiques, ses critères d'investissement, la portée de ses activités d'investissement et l'éventail de ses instruments d'investissement, consultez le site web www.cgf-fcc.ca/fr/.

À propos de Gestion d'actifs Fonds de croissance du Canada

Dans le Budget de 2023, le gouvernement du Canada a annoncé qu'Investissements PSP, par l'entremise d'une filiale en propriété exclusive, agirait à titre de gestionnaire d'actifs pour le FCC. Gestion d'actifs Fonds de croissance du Canada inc. a été constituée en personne morale pour agir comme gestionnaire d'actifs indépendant et exclusif pour le FCC.

Conseillers

Stikeman Elliott S.E.N.C.R.L., s.r.l. et Sproule International Limited ont agi à titre de conseillers du Fonds de croissance du Canada inc.

Blake, Cassels & Graydon S.E.N.C.R.L., s.r.l. a agi en tant que conseiller juridique pour Strathcona.

Informations prospectives

Certains énoncés contenus dans le présent communiqué de presse constituent des énoncés prospectifs ou de l'information prospective (collectivement, les « énoncés prospectifs »). Les informations prospectives se rapportent à des événements futurs ou à des performances futures. Toutes les informations autres que les déclarations de faits historiques constituent des informations prospectives. L'utilisation de l'un ou l'autre des mots « croire », « estimer », « anticiper », « s'attendre à », « planifier », « prédire », « perspectives », « cible », « projeter », « planifier », « pouvoir », « pouvoir », « sera », « devoir », « avoir l'intention de », « potentiel » et d'autres expressions similaires vise à identifier des informations prospectives. En particulier, mais sans limiter la généralité de ce qui précède, le présent communiqué de presse contient des informations prospectives concernant ce qui suit : l'entente entre Strathcona et le FCC, y compris le montant du financement qui sera versé par chaque partie ; la construction, l'exploitation et le financement des projets de CSC ; l'investissement prévu du FCC dans les projets de CSC et le remboursement de l'investissement du FCC dans le partenariat par Strathcona ; la propriété de Strathcona dans les projets de CSC et les crédits d'impôt à l'investissement connexes ; la compétitivité à long terme de l'industrie pétrolière et gazière du Canada ; le captage du CO₂ des projets de CSC ; et la date et le lieu ciblés de la DIF pour le premier projet de CSC de Strathcona. La réalisation de tout projet de CSC est assujettie à de nombreuses conditions et il n'y a aucune garantie que ces projets seront approuvés ou financés.

Bien que le FCC soit d'avis que les attentes et les facteurs et hypothèses importants reflétés dans l'information prospective contenue dans le présent document sont raisonnables à la date des présentes, rien ne garantit que ces attentes, facteurs et hypothèses se révéleront exacts. Les énoncés prospectifs ne constituent pas une garantie du rendement futur, et les résultats ou événements réels pourraient différer considérablement des attentes du FCC exprimées ou sous-entendues dans ces énoncés prospectifs. Par conséquent, les lecteurs ne doivent pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. Tous les énoncés prospectifs sont assujettis à un certain nombre de risques et d'incertitudes connus et inconnus, y compris, sans s'y limiter : le risque que l'initiative du partenariat ne procure pas les avantages prévus au FCC et à Strathcona ; le risque que le FCC ne respecte pas ses obligations de financement aux termes de l'accord ; le risque que les projets de CSC ne réduisent pas les émissions attribuables aux activités de Strathcona ; le risque que le crédit d'impôt à l'investissement liés au CSC et d'autres subventions ne soient pas disponibles ou qu'ils soient disponibles aux conditions prévues ; les changements dans la conjoncture économique générale, la conjoncture du marché et la conjoncture commerciale ; les conditions de l'industrie ; les mesures prises par les autorités gouvernementales ou réglementaires, y compris l'augmentation des impôts, la modification ou la révocation des permis et les modifications de la réglementation en matière d'investissement ou d'autres réglementations ; des modifications aux lois fiscales et aux programmes d'incitation ; les changements apportés aux régimes de taxe et de crédit sur le carbone ; compétition ; le manque de disponibilité de personnel qualifié ou de gestionnaires ; risque de crédit ; les modifications apportées aux lois et aux règlements, y compris l'adoption de nouvelles lois et de nouveaux règlements environnementaux, et les changements dans la façon dont ils sont interprétés et appliqués ; la capacité de se conformer aux lois environnementales ou autres actuelles et futures ; la volatilité des marchés boursiers et les valorisations boursières ; la capacité d'obtenir les approbations

requis des autorités réglementaires ; et la capacité d'accéder à des capitaux suffisants provenant de sources internes et externes.

Les lecteurs sont avertis que des événements ou des circonstances pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ceux prévus, prévus ou prévus. Les énoncés, y compris les énoncés prospectifs, sont faits à la date du présent communiqué de presse et le FCC ne s'engage aucunement à mettre à jour ou à réviser les énoncés prospectifs, que ce soit à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou pour toute autre raison. Les informations prospectives contenues dans le présent communiqué de presse sont expressément visées par la présente mise en garde.

Relations avec les médias du FCC : mediacgf@cgf-fcc.ca;

Relations avec les médias Strathcona : communications@strathconaresources.com